



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

OBJET :

**Annulation de la
subvention 2024
à l'association
« Les Vilains de
Solliès »**

N° 26 / 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2024

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame ADROVER Isabelle, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.

Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger.

Absentes excusées : Madame M-Christine COURANT, Madame MASSUCCO Isabelle.

Absente : Madame VIAENE Nathalie.

Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte.

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 11/2024 du 12 avril 2024, le conseil municipal a octroyé une subvention de 5 500 € à l'association « les Vilains de Solliès ». Cette aide a été accordée dans le cadre d'actions précises selon un programme établi par l'association pour l'année 2024.

Par courrier du 24 mai 2024, la présidente a fait part du souhait de l'association de ne plus poursuivre sa collaboration bénévole avec la mairie de SOLLIES VILLE, à compter de cette même date.

La subvention 2024 n'ayant fait l'objet d'aucun versement et les manifestations proposées n'ayant pas été réalisées, Monsieur le Maire propose que la participation financière prévue soit annulée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend** acte de la décision de l'association « les Vilains de Solliès » de cesser sa collaboration avec la commune de SOLLIES VILLE, à compter du 24 mai 2024
- **Décide** d'annuler la subvention d'un montant de 5 500 € allouée à cette association, au titre de l'année 2024 par délibération n° 11/2024 du 12 avril 2024.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : - 4 OCT. 2024

- de la publication, le - 7 OCT. 2024

